

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE PRÊT 1^{ÈRE} CLEF EN ALBIGOIS ?

ÉTAPE 1

Vous devez vous adresser à l'un des établissements bancaires partenaires, qui examinera votre projet et vous aidera à monter votre plan de financement. Votre conseiller s'assurera de votre éligibilité au Prêt 1^{ère} Clef en Albigeois, et vous délivrera un formulaire.

ÉTAPE 2

Le formulaire rempli et signé par vos soins et par l'établissement bancaire sera adressé à la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour accord.

ÉTAPE 3

Si tous les critères sont respectés et que le budget restant le permet, la communauté d'agglomération validera et signera votre demande de Prêt et renverra le formulaire à votre établissement bancaire.

ÉTAPE 4

Enfin, si votre dossier est conforme et certifié, votre banque pourra instruire la demande de financement et éditer votre offre de prêt.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGOIS
PARC FRANÇOIS MITTERRAND - 81160 SAINT-JUÉRY
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 12H ET DE 13H30 À 17H30
TÉL : 05 63 76 06 06

Courriel: premiereclef@grand-albigeois.fr
www.grand-albigeois.fr

Seuls les établissements bancaires partenaires peuvent délivrer le formulaire de demande et ce, après avoir vérifié l'éligibilité au Prêt 1^{ère} Clef en Albigeois. Les demandes de Prêt 1^{ère} Clef en Albigeois sont instruites dans l'ordre d'arrivée, et dans la limite de l'enveloppe budgétaire fixée par la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

NOUVEAUX
MONTANTS
DEPUIS
MARS
2020

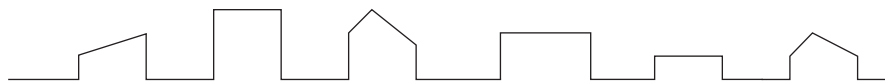
**VOUS
SOUHAITEZ
DEVENIR
PROPRIÉTAIRE
DANS
L'ALBIGOIS ?**

**L'AGGLO VOUS
SOUTIENT AVEC
LE PRÊT À 0%
1^{ÈRE} CLEF EN
ALBIGOIS**

QU'EST-CE QUE LE PRÊT 1^{ÈRE} CLEF EN ALBIGEOIS ?

La communauté d'agglomération de l'Albigeois souhaite faciliter l'accès à la propriété sur son territoire, au plus près des pôles d'emplois et des services. Pour cela, elle s'est associée à plusieurs établissements bancaires pour proposer le Prêt 1^{ère} Clef en Albigeois.

Il s'agit d'un prêt sur 20 ans, sans intérêt pour les ménages primo-accédants bénéficiant du Prêt à Taux Zéro (PTZ) de l'État, les intérêts étant pris en charge par la communauté d'agglomération de l'Albigeois.



QUI PEUT BÉNÉFICIER DU PRÊT 1^{ÈRE} CLEF EN ALBIGEOIS ?

Pour bénéficier du Prêt 1^{ère} Clef en Albigeois, plusieurs conditions :

- Acquérir votre résidence principale dans l'une des 16 communes¹ de l'agglomération albigeoise,
- Être primo-accédant, c'est-à-dire ne pas avoir été propriétaire de votre résidence principale durant les 2 années précédant l'émission de l'offre de prêt,
- Avoir des revenus ne dépassant pas ceux définis pour le PTZ de l'État²,
- Bénéficier du PTZ de l'État dans votre plan de financement.

RETROUVEZ LA LISTE DES BANQUES PARTENAIRES SUR :
WWW.GRAND-ALBIGEOIS.FR/PREMIERECLEF

¹ Communes relevant de la zone B2 pour le PTZ de l'État : Albi, Arthès, Cambon, Castelnau-de-Levis, Cunac, Le Séquestre, Lescure d'Albigeois, Marssac-sur-Tarn, Puygouzon, Saint-Juéry, Terssac. Communes relevant de la zone C pour le PTZ de l'État : Carlus, Dénat, Fréjairrolles, Rouffiac, Saliès.

² Pour consulter les critères du PTZ de l'État en vigueur : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10871

POUR ACHETER QUEL LOGEMENT ?

Le Prêt 1^{ère} Clef en Albigeois vous permet de financer :

- L'achat d'un logement neuf ou la construction d'une maison,
- L'achat d'un logement ancien avec travaux, respectant les conditions d'éligibilité du PTZ de l'État²,
- L'achat d'un logement financé en Prêt Social Location Accession (PSLA),
- L'achat d'un logement issu du parc locatif social.



QUEL EST LE MONTANT DU PRÊT 1^{ÈRE} CLEF EN ALBIGEOIS ?

Les montants du Prêt 1^{ère} Clef en Albigeois sont les mêmes quelle que soit la commune d'acquisition. Ils varient en fonction de la taille du ménage qui va occuper le logement :

NOMBRE DE PERSONNES DANS LE MÉNAGE DESTINÉES À OCCUPER LE LOGEMENT	MONTANTS DU PRÊT 1 ^{ÈRE} CLEF POUR L'ACQUISITION D'UN LOGEMENT NEUF	MONTANTS DU PRÊT 1 ^{ÈRE} CLEF POUR L'ACQUISITION D'UN LOGEMENT ANCIEN AVEC TRAVAUX
1 personne	10 000 €	30 000 €
2 personnes	20 000 €	40 000 €
3 personnes	30 000 €	50 000 €
4 personnes ou +	40 000 €	60 000 €

► Pour l'acquisition d'un logement issu du parc locatif social ou d'un logement PSLA sans travaux, les montants proposés seront ceux de la catégorie « logement neuf ».

► Pour l'acquisition d'un logement issu du parc locatif social ou d'un logement PSLA avec des travaux éligibles au PTZ de l'État, les montants du Prêt 1^{ère} Clef seront ceux de la catégorie « logement ancien avec travaux ».